

*Département du Jura  
Arrondissement de Lons-le-Saunier  
Canton de Saint-Julien  
Commune de Villechantria*

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE du 19 avril 2013**

L'an deux mille treize, le dix neuf du mois d'avril à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de VILLECHANTRIA, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric BRIDE, maire.

<b>Date de convocation du Conseil Municipal :</b>	12 avril 2013
<b>Affichage le :</b>	03 mai 2013
<b>Nombre de membres en exercice : 11</b>	<b>PRESENTS :</b> M. BRIDE Frédéric, M. BUFFARD Jean-Dominique, Mme LAZZAROTTO Liliane, M. PARSUS Louis, Mme BOUVIER Marie-France, BLANCHOUD Roger, Mme VULIN Patricia, Mme COILLARD Elisabeth
<b>Absent :</b>	M.BARRON Damien, M. BEAUQUIS Philippe, M. Philippe BERTRAND
<b>Absents excusés :</b>	
<b>Secrétaire de séance :</b>	M. BUFFARD Jean-Dominique

Monsieur Le Maire, Frédéric BRIDE ouvre la séance,

<b>OBJET :</b>	<b>Encaissement cheque Groupama remboursement prime assurance 2012</b>
<b>OBJET :</b>	
<b>OBJET :</b>	
	<b>Délibération N° 20-2013-04-19</b>

Le Maire expose que la Commune a reçu un chèque de remboursement de Groupama concernant un remboursement sur la cotisation payé en 2012. Ce remboursement est de 32.95 €.

**Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

Donne son accord pour encaisser ce chèque de 32.95 euros au compte 7788.

<b>OBJET :</b>	<b>Subvention au Souvenir Français</b>
<b>OBJET :</b>	
<b>OBJET :</b>	
	<b>Délibération N° 21-2013-04-19</b>

---

Monsieur le Maire expose le courrier reçu du Souvenir Français (délégation départementale). 2014, marquera le début du cycle du centenaire de la Première Guerre mondiale qui se déroulera sur quatre années. Un Groupement d'Intérêt Public (GIP) a été créé, il est chargé de concevoir et de mettre en œuvre un programme commémoratif officiel pour l'année 2014 sous le nom de « mission pour le centenaire de la Première Guerre Mondiale 1914-2014 ». Sous la présidence de Monsieur le Préfet du Jura, le comité départemental a validé le projet dit « monument vivant ou chênaie du souvenir » : plantation de 12 000 chênes dans la forêt de Chaux (ce nombre correspond environ aux nombre de Jurassiens morts pour la France durant les différents conflits). La chênaie inaugurée le 11 novembre 2014 sera sanctuarisée pour une durée indéterminée.

Afin de mener à bien cette opération, il est demandé un soutien financier

**Après avoir délibéré à l'unanimité, Le conseil municipal,**

Décide d'accorder une subvention de 50.00 € sur le budget 2013

Dit que cette somme sera prise sur les dépenses imprévues

<b>OBJET :</b>	<b>Remboursement des frais kilométriques de l'adjoint administratif pour ses formations de 2012</b>
<b>OBJET :</b>	
<b>OBJET :</b>	
	<b>Délibération N° 22-2013-04-19</b>

Monsieur le Maire expose, que pour les besoins du service administratif, Madame Bégard a effectué plusieurs journées de stage en 2012. En 2012, le cnfpt ne rembourse pas les frais kilométriques, ils sont donc en totalité à charge de la commune.

Monsieur le Maire expose qu'après calcul, les kilomètres s'élèvent à 2 229.60, il propose que les frais soient divisés entre les quatre communes employeuses. Utilisant un véhicule de 5 CV, et d'après le barème URSSAF et impôt, le montant total est de 1 195.07 €.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité**

Décide de prendre ¼ de la charge des frais kilométriques soit 298.77 €

Dit que ces frais (298.77€) seront remboursés à Madame Bégard

<b>OBJET :</b>	<b>Devis ONF 2013</b>
<b>OBJET :</b>	
<b>OBJET :</b>	
	<b>Délibération N° 23-2013-04-19</b>

Le Maire expose le devis reçu de l'ONF pour les travaux 2013:

investissement

ouverture de cloisonnement d'exploitation au broyeur, végétation ligneuse très dense ou de fort diamètre parcelles 23, pour 1.56 km, prix 210.6 € HT

fonctionnement

Entretien du parcellaire : débroussaillage manuel de la végétation avec mise en peinture parcelles 11-13 pour 0.50 km prix 330.00 € HT

Entretien du parcellaire : mise en peinture parcelles 08 à 14 pour 1.20 km prix 399.60 € HT

Soit un total HT de 210.60 € (225.34€ TTC) en investissement et un total HT à 729.60 € (780.67 € TTC) en fonctionnement.

**Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal**

Donne son accord pour les travaux 2013 pour 225.34€ TTC en investissement

Donne son accord pour les travaux 2013 pour 780.67 € TTC en fonctionnement.

Autorise le Maire à signer les documents relatifs à ces dossiers

---

<b>OBJET :</b>	<del>composition du Conseil Communautaire après renouvellement des conseils municipaux de mars 2014</del>
<b>OBJET :</b>	
<b>OBJET :</b>	
	<b>Délibération 24-2013-04-19</b>

Considérant la loi n° 2010-1563 du 16/12/2010 aussi appelée - réforme des collectivités territoriales (RCT)

Considérant la loi « Richard » du 31/12/2012 relative à la composition des Conseils Communautaires après renouvellement des conseils municipaux de mars 2014

Considérant l'avis des délégués communautaires réunis le mars 2013

**Après avoir délibéré et voté par 0 abstention, 0 voix contre, 08 voix pour**

**le conseil municipal,**

**DEMANDE** que le conseil communautaire, après mars 2014, soit composé de 46 délégués répartis ainsi : 1 siège par commune + 3 sièges supplémentaires pour Arinthod + 1 siège supplémentaire pour Thoirette + 1 siège supplémentaire pour Aromas + 1 siège supplémentaire pour Saint-Julien,

**PREND ACTE** que tous les critères imposés par la Loi sont respectés pour cette répartition libre, qui doit être validée par les conseils municipaux à la majorité qualifiée pour être applicable

**PREND ACTE** que, faute d'accord à la majorité qualifiée, le nombre de siège et la représentativité des communes membres seront imposés par le Préfet.

<b>OBJET :</b>	<b>Etude devis plaque de rue et numérotation</b>
<b>OBJET :</b>	
<b>OBJET :</b>	
	<b>Délibération 25-2013-04-19</b>

Monsieur le Maire expose le devis de l'entreprise GIROD pour l'achat et la mise en place des plaques de rues, ainsi que des numéros.

**Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal**

Accepte le devis de l'entreprise GIROD pour un montant de 4 115.43 € HT, soit un total TTC de 4 922.06 €.

Autorise Monsieur le Maire à signer les devis

Autorise Monsieur le Maire à régler la facture correspondante aux travaux réellement réalisés pour un montant pouvant varier à + ou - 15 % du montant du devis.

<b>OBJET :</b>	<b>Devenir de la maison cadastrée ZB 255</b>
<b>OBJET :</b>	
<b>OBJET :</b>	
	<b>Délibération 26-2013-04-19</b>

Monsieur le Maire expose le seul devis de réfection reçu, pour le moment concernant cette bâtisse, le conseil demande à avoir d'autres devis.

Monsieur le Maire va se charger d'étudier les aides possibles pour la mise en sécurité de ce bâtiment.

Ce point sera donc mis à l'ordre du jour du prochain conseil.

**Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal**

Le conseil décide de procéder à sa réfection

<b>OBJET :</b>	<b>Décision modificative n1</b>
<b>OBJET :</b>	
<b>OBJET :</b>	
	<b>Délibération 27-2013-04-19</b>

Monsieur le Maire expose qu'il faut faire une décision modificative du budget afin de pouvoir régler les travaux ONF en investissement,

Il propose donc de : section investissement

Compte 020 (dépense imprévue) moins 250.00 €

Compte 2117 (bois et forêt) plus 250.00 €

**Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal**

Accepte la décision modificative suivante : section investissement

Compte 020 (dépense imprévue) moins 250.00 €

Compte 2117 (bois et forêt) plus 250.00 €

**QUESTIONS DIVERSES**

Mise aux normes de l'électricité de l'église : le conseil avait projeté ces travaux sur 2013, mais au vu des travaux important concernant la maison cadastrée ZB 255, le conseil se voit dans l'obligation d'ajourner cette opération.

Fleurissement le 25 mai et corvée de bois.

La séance est levée à 22H 30